

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions communautaires, SYMESCOTO - Modification de la représentation suite
à la démission d'une conseillère communautaire**

Madame Aurélie DAO ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions communautaires ainsi que dans les deux syndicats mixtes où elle représentait Quimper Bretagne Occidentale.

La démission de madame Aurélie DAO de son mandat de conseillère communautaire est effective depuis le 08 juin 2022. Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, elle a été remplacée au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale par madame Laurette LE GOFF.

Madame Aurélie DAO siégeait dans les commissions et syndicats mixtes ci-après énumérés :

- membre de la commission communautaire « Territoire attractif » ;
- représentante suppléante (de M. Thomas FEREC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;
- représentante titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;
- membre titulaire de la commission de délégation de service public de l'assainissement collectif et de la gestion de l'eau ;

Dès lors, il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle composition de ces commissions et syndicats.

Le conseil communautaire :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission de délégation de service public de l'assainissement collectif et de la gestion de l'eau, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°10 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, cette commission ne comportera plus que trois membres suppléants, madame DORVAL jusqu'ici suppléante devenant titulaire. Sa composition sera désormais celle-ci :

Président : Jean-Paul COZIEN

Membres titulaires :

1 – Gilbert GRAMOULLE

2 – Daniel LE BIGOT

3 – David LE GOFF

4 – Annaïg LE MEUR

5 – Françoise DORVAL

Membres suppléants :

6 – Valérie HUET MORINIÈRE

7 – Eric GUEGUEN

8 – Arnaud PLATEL

2 – En ce qui concerne la désignation d'une personne au sein de la commission « Territoire attractif », une seule candidature ayant été déposée après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), la nomination a pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente : madame Laurette LE GOFF siègera au sein de la commission « Territoire attractif ».

3 – renonce, à l'unanimité des suffrages exprimés, au scrutin secret, conformément à la possibilité ouverte par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis élit par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (52 voix), madame Laurette LE GOFF comme déléguée suppléante de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO

En ce qui concerne le remplacement de madame DAO au SIVALODET, il sera opéré par la délibération n°6 (Modification de la représentation de Quimper Bretagne Occidentale au SIVALODET), à l'ordre du jour du présent conseil.